

Le travail du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés des produits non agricoles demeure axé sur les modalités (c.-à-d. les méthodes menant à la libéralisation des échanges). Les modalités envisageables comprennent une approche fondée sur une formule, où les tarifs douaniers seraient réduits selon une formule mathématique; une approche fondée sur le secteur, où les tarifs douaniers sur les biens de certains secteurs seraient éliminés ou harmonisés; et une approche fondée sur l'offre et la demande, où des négociations bilatérales auraient lieu pour des numéros tarifaires ou des groupes de produits particuliers. La plupart des membres, dont le Canada, semblent plutôt partisans de l'adoption d'une approche fondée sur une formule comme principale approche de la réduction des tarifs douaniers, complétée par d'autres modalités.

Outre les réductions des tarifs douaniers selon une formule convenue, le Canada défend avec vigueur les accords sectoriels et a proposé de négocier de nouveaux accords sur l'élimination des tarifs douaniers pour les biens environnementaux, les produits chimiques, les produits sylvicoles, les poissons et produits du poisson, les engrais, l'équipement lié à la production d'énergie et les métaux non ferreux. Au cours de la dernière année, la mission du Canada à Genève a été l'hôte de deux sessions de promotion de la libéralisation du commerce sectoriel.

Les travaux du Groupe de négociation portent également sur la réduction ou l'élimination des barrières non tarifaires qui restreignent excessivement les échanges. À ce sujet, le Canada a fait savoir que les gouvernements doivent se réserver le droit d'appliquer des mesures visant à leur permettre d'atteindre des objectifs légitimes, mais de la façon la moins restrictive possible. Le Canada a continué de promouvoir l'approche selon laquelle le Groupe de négociation ne doit étudier que les barrières non tarifaires non visées par des règles et des accords déjà en vigueur, et qui ne sont pas déjà examinées par d'autres groupes de négociation.

Le Canada considère que la participation pleine et entière des pays en développement à ces négociations est essentielle pour que le Programme de Doha pour le développement soit une réussite. L'expérience a montré que la libéralisation des tarifs douaniers stimule l'activité commerciale et l'investissement, et contribue ainsi, de façon considérable, au développement économique. Cela dit, il faut accorder une attention particulière aux besoins et aux priorités des pays en développement. Le Canada est

d'avis que ces pays (particulièrement les moins avancés) devraient bénéficier d'un certain degré de souplesse dans la mise en vigueur de leurs engagements.

AGRICULTURE

Les agriculteurs et les entreprises de transformation du Canada œuvrent sur un marché d'envergure mondiale; en 2004, ils ont exporté des produits agroalimentaires pour un montant de 33,2 milliards de dollars et en ont importés pour une valeur de 29,5 milliards de dollars. Le Canada est le quatrième exportateur de produits agroalimentaires au monde après les États-Unis, l'Union européenne et le Brésil, et en était le cinquième importateur en 2003. Étant donné la part de marché qu'occupent les produits agroalimentaires canadiens sur les marchés mondiaux, les Canadiens ont tout intérêt à ce que les règles commerciales internationales qui régissent le commerce de produits agricoles soient justes. Le gouvernement du Canada met tout en œuvre pour veiller à ce que les producteurs et les entreprises de transformation aient accès aux marchés étrangers et qu'ils ne soient pas désavantagés par les niveaux élevés de subventions en vigueur dans d'autres pays. C'est pourquoi, le présent cycle de négociations de l'OMC sur l'agriculture revêt une importance très particulière pour le secteur agroalimentaire canadien.

Le Canada a annoncé sa position initiale pour les négociations de l'OMC sur l'agriculture au mois d'août 1999, à l'issue de vastes consultations menées auprès des provinces et des divers intervenants du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Le principal objectif du Canada est d'uniformiser les règles du jeu à l'échelle internationale. Le Canada désire en particulier :

- l'élimination de toutes les subventions à l'exportation, le plus rapidement possible;
- l'élimination ou la réduction substantielle des mesures de soutien nationales qui ont un effet de distorsion sur les échanges;
- des améliorations concrètes et substantielles de l'accès aux marchés pour tous les produits agricoles et alimentaires.

Le Canada continuera également de défendre la capacité de ses producteurs de choisir la façon dont ils veulent vendre leurs produits, y compris par des structures de commercialisation ordonnée, comme la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé (CCB). Pour connaître la position du Canada dans ces négociations,